



LECHARTIER

Commissariat aux comptes

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 250.000 €

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS

SIRET : 339 202 608 00040 - APE : 6920Z

9 bis, rue Lucien Sampaix
75010 PARIS

☎ : 01.42.06.32.68

Fax : 09.72.25.60.20

R.C.S. PARIS: B 339 202 608

N° TVA: FR 42 339 202 608 00040

Site Internet: <http://www.lechartier.fr>
E-Mail : serieges.patrick@lechartier.fr

Syndicat de l'industrie du médicament et réactif vétérinaires

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

Syndicat de l'industrie du médicament et réactif vétérinaires

Siège social : 11, rue des messageries

75010 PARIS

RCS PARIS : B 423 203 645

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS A L'ASSEMBLEE
GENERALE**

Mesdames, Messieurs,

I - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Syndicat de l'industrie du médicament et réactif vétérinaires S.I.M.V relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

V - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

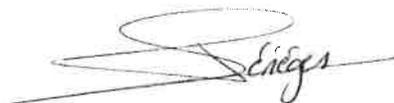
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Paris, le 17 mai 2018

Le Commissaire aux Comptes
LECHARTIER S.A.S



P. SERIEGES

Bilan et compte de résultat - Synthèse

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	214 500	101 515	112 984	8,41	116 621	10,02
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	50 555	43 521	7 034	0,52	6 445	0,55
Immobilisations en cours	7 960		7 960	0,59		
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	19 229		19 229	1,43	19 224	1,85
TOTAL (I)	292 244	145 036	147 208	10,96	142 290	12,23
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes	3 030		3 030	0,23	30	0,00
Clients et comptes rattachés	541 474		541 474	40,30	477 643	41,04
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	475		475	0,04	494	0,04
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	5 937		5 937	0,44	7 734	0,66
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	11 447		11 447	0,85	10 175	0,87
. Autres	13 457		13 457	1,00	13 413	1,15
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	591 329		591 329	44,01	484 615	41,64
Charges constatées d'avance	29 365		29 365	2,19	27 374	2,35
TOTAL (II)	1 196 514		1 196 514	89,04	1 021 479	87,77
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 488 757	145 036	1 343 721	100,00	1 163 769	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)				
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	672 341	50,04	581 173	49,94
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	230 854	17,18	91 169	7,83
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	903 196	67,22	672 341	57,77
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires			75	0,01
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	86 769	6,46	61 175	5,26
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	91 073	6,78	96 095	8,26
. Organismes sociaux	144 913	10,78	157 567	13,54
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	107 648	8,01	91 950	7,90
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	10 104	0,75	8 717	0,75
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			74 250	6,38
Autres dettes	20	0,00	1 600	0,14
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	440 526	32,78	491 428	42,23
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	1 343 721	100,00	1 163 769	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises									
Production vendue biens									
Production vendue services	1 745 355		1 745 355	100,00	1 574 833	100,00	170 522	10,83	
Chiffres d'Affaires Nets	1 745 355		1 745 355	100,00	1 574 833	100,00	170 522	10,83	
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation									
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			19 342	1,11	35 941	2,28	-16 599	-46,17	
Autres produits			7	0,00	6	0,00	1	16,67	
Total des produits d'exploitation (I)			1 764 703	101,11	1 610 779	102,28	153 924	9,56	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)									
Variation de stock (marchandises)									
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variation de stock (matières premières et autres approv.)									
Autres achats et charges externes			538 553	30,86	561 429	35,65	-22 876	-4,06	
Impôts, taxes et versements assimilés			16 474	0,94	21 309	1,35	-4 835	-22,68	
Salaires et traitements			638 028	36,56	618 838	39,30	19 190	3,10	
Charges sociales			295 108	16,91	290 117	18,42	4 991	1,72	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			34 834	2,00	26 473	1,68	8 361	31,58	
Dotations aux provisions sur immobilisations									
Dotations aux provisions sur actif circulant									
Dotations aux provisions pour risques et charges									
Autres charges			7	0,00	2 811	0,18	-2 804	-99,74	
Total des charges d'exploitation (II)			1 523 002	87,26	1 520 977	96,58	2 025	0,13	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			241 701	13,85	89 802	5,70	151 899	169,15	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)									
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)									
Produits financiers de participations									
Produits des autres valeurs mobilières et créances									
Autres intérêts et produits assimilés									
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			206	0,01	39	0,00	167	428,21	
Total des produits financiers (V)			206	0,01	39	0,00	167	428,21	
Dotations financières aux amortissements et provisions									
Intérêts et charges assimilées									
Différences négatives de change									
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements					156	0,01	-156	-100,00	
Total des charges financières (VI)					156	0,01	-156	-100,00	
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			206	0,01	-116	-0,00	322	277,59	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			241 907	13,86	89 686	5,69	152 221	169,73	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			5 914	0,34	521	0,03	5 393	N/S	
Produits exceptionnels sur opérations en capital					1 046	0,07	-1 046	-100,00	
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Total des produits exceptionnels (VII)			5 914	0,34	1 567	0,10	4 347	277,41	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			16 966	0,97	238	0,02	16 728	N/S	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital					1 046	0,07	-1 046	-100,00	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)		Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
Total des charges exceptionnelles (VIII)		16 966	0,97	1 284	0,08	15 682			N/S
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		-11 052	-0,62	283	0,02	-11 335			N/S
Participation des salariés (IX)									
Impôts sur les bénéfices (X)				-1 200	-0,07	1 200			-100,00
Total des Produits (I+III+V+VII)		1 770 823	101,46	1 612 386	102,38	158 437			9,83
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		1 539 969	88,23	1 521 217	96,60	18 752			1,23
RÉSULTAT NET		230 854	13,23	91 169	5,79	139 685			153,22
Dont Crédit-bail mobilier									
Dont Crédit-bail immobilier									

ANNEXE

Annexe

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2017 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2016 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 343 721,31 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 230 854,41 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 05/03/2018 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts et de reconstitution de leur fonds de roulement.

Annexe (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 292 244 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	189 691	28 060		214 500
Immobilisations corporelles	46 828	3 727		58 515
Immobilisations financières	19 224			19 229
TOTAL	255 743	31 787		292 244

Amortissements et provisions d'actif = 145 036 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	73 070	32 600		101 515
Immobilisations corporelles	40 384	3 137		43 521
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	113 453	35 737		145 036

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Concessions et droits similaire	109 474	25 434	84 040	5 ans
Site internet simv	101 785	75 274	26 511	de 3 à 5 ans
Logiciels	740	740	0	de 1 à 3 ans
Site internet	2 500	67	2 433	5 ans
Materiel de bureau et inform	17 500	11 049	6 450	de 1 à 5 ans
Mobilier	33 056	32 472	584	10 ans
Immobilisations en cours	7 960	0	7 960	Non amortiss.
TOTAL	273 015	145 036	127 979	

Etat des créances = 621 384 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	19 229		19 229
Actif circulant & charges d'avance	602 155	602 155	
TOTAL	621 384	602 155	19 229

Produits à recevoir par postes du bilan = 485 720 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	484 249
Autres créances	1 471
Disponibilités	
TOTAL	485 720

Charges constatées d'avance = 29 365 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexe (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Etat des dettes = 440 526 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	86 769	86 769		
Dettes fiscales & sociales	353 737	353 737		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	20	20		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	440 526	440 526		

Charges à payer par postes du bilan = 160 339 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	18 180
Dettes fiscales & sociales	142 159
Autres dettes	
TOTAL	160 339

Informations complémentaires sur le bilan passif

La provision pour indemnités de départs à la retraite a été évaluée au 31 décembre 2017 pour un montant de 93 149 Euros, calcul effectué suivant les options suivantes :

- Méthode de calcul : rétrospective, au prorata temporis
- Taux de progression des salaires : 1.05 % pour le cadre dirigeant et constant pour les autres catégories.
- Table de survie : TH-TF 00-02. Il s'agit d'une table officielle qui varie en fonction de l'âge et du sexe de la personne.
- Table de présence ; on considère que le départ se fait à l'initiative du salarié.
- Taux d'actualisation : 1,50%.

A ce titre, le SIMV a souscrit un contrat d'assurance (IFC) permettant de couvrir cet engagement.

Au cours de l'exercice, le montant versé sur ce contrat s'élève à 17 000 Euros.

Annexe (suite)**AUTRES INFORMATIONS****Honoraires des Commissaires Aux Comptes**

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	4 500
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de service	2 800
TOTAL	7 300

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	4	
Agents de maîtrise & techniciens	4	
Employés		
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	8	0

Annexe (suite)

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Art : 133 et 148 du décret sur les sociétés commerciales

Tableau

Nature des Indications / Périodes	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social					
b) Nombre d'actions émises					
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	1 745 355	1 574 833	1 652 912	1 605 596	
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	265 688	116 441	121 559	6 053	
c) Impôt sur les bénéfices		-1 200			
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	265 688	117 641	121 559	6 053	
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	230 854	91 169	98 380	-9 989	
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements					
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions					
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	8				
b) Montant de la masse salariale	638 028	618 838	673 322	689 906	
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	295 108	290 117	291 456	308 397	

Observations complémentaires